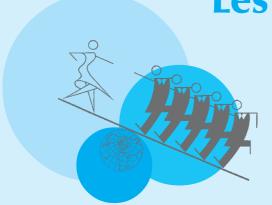
Les femmes élues en 2003

REGARD SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE



Quelques éléments clés

- ▶ En janvier 2004, un nouveau record mondial a été atteint avec 15,2% de femmes dans les Chambres hautes et basses. Seuls 14 pays ont atteint le seuil de 30% généralement jugé nécessaire pour que les femmes aient un impact sur le Parlement.
- ▶ En 2003, c'est au Rwanda que les progrès les plus importants pour les femmes ont été enregistrés, la présence des femmes au Parlement y ayant progressé de 23,1 points de pourcentage. Avec 48,8%, le Rwanda prend le record précédemment détenu par la Suède.
- Le revers le plus marquant a été observé en Islande où la représentation des femmes a reculé de près de 5 points de pourcentage pour s'établir à 30,2%. En Micronésie et à Nauru, dans le Pacifique, et au Koweït, les femmes sont toujours exclues du Parlement.
- ▶ Dans un certain nombre de pays, la proportion de candidates élues est invariablement plus faible que pour les candidats hommes. Les femmes obtiennent généralement de meilleurs résultats dans le système proportionnel.
- C'est au Rwanda, en Belgique et à Djibouti que les femmes ont enregistré les progrès les plus significatifs, des mesures temporaires spéciales y ayant été prises avant les élections. Dans la moitié des pays ayant tenu des élections en 2003, il y avait un système de quotas ou de sièges réservés.
- ▶ Le recul du nombre des femmes présidant une Chambre (21 contre 25 en 2000) met en évidence les difficultés rencontrées par les femmes une fois qu'elles sont élues au Parlement.

Bilan mondial: janvier 2004

L'année 2004 s'ouvre sur la moyenne mondiale la plus élevée jamais atteinte

Signe encourageant : la présence des femmes dans les parlements nationaux continue de progresser partout dans le monde. Les dernières statistiques de l'Union interparlementaire montrent que les femmes représentent en moyenne 15,2% des parlementaires dans les Chambres basses et hautes, soit la moyenne mondiale la plus élevée jamais atteinte. Ce chiffre s'inscrit dans une progression régulière et durable de la présence des femmes sur les cinq dernières années (Tableau 1).

Autres éléments significatifs :

- Nouveau leader mondial: le Rwanda, où les femmes représentent aujourd'hui 48,8% des parlementaires à la Chambre basse, chiffre jamais atteint jusqu'à lors dans un parlement.
- Nette progression dans les Chambres hautes : la moyenne mondiale est passée de 10,7% en 2000 à 15,2% en 2004.
- Très large répartition des femmes dans les parlements : sur les 181 pays dotés d'un parlement, 171 (soit 94,5%) ont au moins une femme au Parlement.

Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire.

- Seuls 14 pays ont franchi les 30% considérés par l'UIP et l'ONU comme le seuil critique à partir duquel les femmes peuvent réellement influer sur l'action du Parlement.
- Les femmes n'occupent encore que 10% ou moins des sièges parlementaires dans 65 pays.





"Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences."

Article 4 de la Déclaration universelle sur la démocratie, adoptée par le Conseil de l'UIP en 1997

Les 30 pays les mieux classés : prééminence des pays nordiques et des pays sortant d'un conflit

Deux catégories de pays reviennent fréquemment dans les 30 premiers pays du classement des femmes dans les parlements nationaux : les pays nordiques et les pays sortant d'un conflit. Les pays de la région nordique ont tous plus de 30% de femmes parlementaires. La Suède vient en tête de sa région avec 45,3% de femmes (au deuxième rang mondial), suivie par le Danemark (38% - au troisième rang), la Finlande (37,5% - au quatrième rang), la Norvège (36,4% - au sixième rang) et l'Islande (30,2% - au treizième rang).

Un certain nombre de pays sortant d'un conflit figurent eux aussi parmi les 30 premiers, dont plusieurs avec une moyenne comprise entre 25 et 30%. Les plus notables sont le Rwanda (48,8% - au premier rang mondial), le Mozambique (30% - quatorzième rang), l'Afrique du Sud (29,8% - quinzième rang), la Namibie (26,4% - vingtième rang), le Timor oriental (26,1% - vingt-deuxième rang), l'Ouganda (24,7% - vingt-sixième rang) et l'Erythrée (22% - trentième rang).

Nombre d'entre eux ont enregistré une progression du pourcentage de femmes parlementaires du fait de la démocratisation en cours. Au Rwanda, par exemple, le travail accompli lors de la rédaction de la Constitution a conduit à l'introduction de sièges réservés aux femmes tandis qu'au Mozambique et en Afrique du Sud les partis politiques ont instauré des quotas. Ces dispositifs soulignent à quel point il importe d'inclure les femmes dans les processus de reconstruction et d'assurer ainsi la participation des femmes aux nouvelles institutions démocratiques. Quant au succès confirmé des femmes

parlementaires nordiques, il s'explique généralement par une culture bien établie d'égalité entre hommes et femmes dans ces pays où de nombreuses mesures égalitaires ont été prises (par exemple égalité des salaires, crèches et garderies publiques et droits parentaux égaux pour les hommes comme pour les femmes).

Le changement au plan régional : l'Afrique subsaharienne progresse

Depuis 2000, la plupart des régions du monde ont connu une progression du pourcentage de femmes dans leurs parlements (Tableau 2).

Les pays nordiques sont toujours loin devant les autres régions, avec une avance moyenne de près de 20 points de pourcentage. Toutefois, les progrès y ont été modestes puisque l'on est passé de 38,9% en 2000 à 39,7% en 2004. Il semble qu'une fois franchi le seuil des 30%, il soit difficile de progresser nettement au delà.

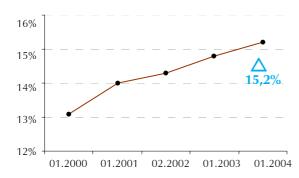
Au dernier rang figurent les pays du monde arabe où la moyenne pour les deux chambres du Parlement s'établit à 6,2%. Toutefois, une évolution encourageante observée en 2003 a confirmé certains progrès pour les femmes de cette région au cours des deux dernières années.

Entre ces deux extrêmes, les pays des Amériques, d'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Europe se situent généralement dans une fourchette comprise entre 15 et 18%. Toutefois, si les Amériques, l'Afrique subsaharienne et l'Europe ont enregistré une progression régulière durant cette période, il n'en a rien été pour les pays d'Asie et du Pacifique. S'il n'y avait les pourcentages élevés de femmes dans les parlements australien et néo-zélandais, la moyenne régionale du Pacifique serait nettement plus faible. Sur les douze autres pays de cette région, six n'ont aucune femme au Parlement et les six autres en ont entre 0,9 et 6,2%.

Globalement, la progression de quatre points de pourcentage en Afrique subsaharienne est la plus marquante puisque les femmes représentent désormais en moyenne plus de 15% des parlementaires dans cette région. Conscients de la nécessité de prolonger les progrès en la matière, certains pays africains (pays de la Communauté de Développement de l'Afrique australe - SADC) ont fixé un objectif de 30% pour 2005. Espérons que l'évolution positive observée en Afrique se confirmera.

Tableau 1: Moyenne mondiale des femmes dans les parlements, 2000-2004

▶ Situation toutes Chambres confondues*

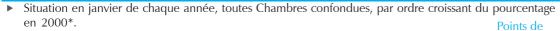


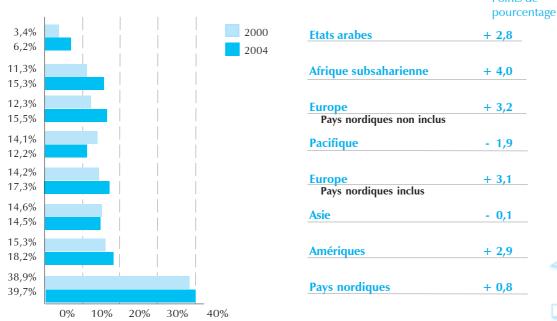
2000 2001 2002 2003 2004

Chambre basse ou unique 13,5% 14,1% 14,5% 14,9% 15,2% Chambre haute ou Sénat 10,7% 13,4% 13,6% 14,0% 15,2% Toutes Chambres confondues 13,1% 14,0% 14,3% 14,8% 15,2%

^{*} Les pourcentages ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels aucune donnée n'était disponible à cette date.

Tableau 2 : Moyennes régionales des femmes dans les parlements, 2000 et 2004





 $\hbox{* Les pour centages ne tiennent pas compte des parlements pour les quels aucune donnée n'était disponible à cette date.}$

Les élections en 2003

Deux pas en avant, un pas en arrière

Les élections nationales tenues en 2003 se sont traduites par des progrès modestes certes mais réels des femmes dans les parlements nationaux. Sur les 38 pays ayant tenu en 2003 des élections pour lesquelles on dispose de chiffres, 23 (soit 61%) ont enregistré une progression de la proportion de femmes dans leur instance législative. La marge de progression a varié considérablement, de 0,5 point de pourcentage en Finlande à 23,1 points de pourcentage au Rwanda. Sept pays n'ont connu ni progression ni baisse de la proportion des femmes dans leur parlement et sept autres ont enregistré des reculs allant de 0,2 (Japon) à 4,8 (Islande) points de pourcentage (Tableau 3).

En 2003, les élections tenues au Rwanda ont porté ce pays au premier rang de la liste des femmes dans les parlements que tient l'UIP, où ce pays a remplacé la Suède, depuis longtemps en tête du classement. Ces élections étaient les premières à se tenir au Rwanda depuis le conflit interne qui a divisé le pays en 1994. Fondant la légitimité du nouveau parlement sur une participation égale des hommes et des femmes, les rédacteurs de la Constitution rwandaise (adoptée en 2003) y ont inclus une disposition réservant aux femmes 24 des 80 sièges de l'Assemblée nationale. La Constitution prévoit en outre un quota de 30% pour les femmes au Sénat. En plus des sièges réservés à l'Assemblée nationale, les électeurs rwandais ont élu 15 autres femmes. Avec un total de 48,8% de femmes, l'Assemblée nationale rwandaise nouvellement élue est plus proche de la parité que tout autre parlement national avant lui.

La Belgique a connu une progression très nette de 12 points de pourcentage aux élections de 2003. Cette évolution est remarquable eu égard aux difficultés rencontrées par certains pays développés pour aller au-delà de leur proportion relativement élevée de femmes au Parlement. Elle est conforme à la politique du Gouvernement belge qui a accordé la priorité à la notion d'égalité dans tous les domaines et on peut l'attribuer à l'adoption récente d'une loi sur les quotas (décrite plus loin).

Les autres progressions de plus de cinq points de pourcentage ont été enregistrées principalement dans des pays en développement. Parmi eux, Djibouti, la Jordanie, le Mexique et le Paraguay ont adopté ces dernières années des lois sur les quotas. Inversement, dans les pays développés, où les femmes représentaient déjà au moins 10% des parlementaires, les progrès ont été plus modestes comme en Finlande (+0,5) point de pourcentage), en Estonie (+1), en Suisse (+2,5), aux Pays-Bas (+2,7) et en Israël (+3,3).

Evoluant vers la démocratie pluraliste, le Cambodge et la Fédération de Russie ont enregistré un recul de la présence des femmes dans la sphère politique ces dix dernières années, recul en partie compensé par de légères progressions aux élections de 2003. En ce qui concerne la Fédération de Russie, la présence des femmes parlementaires est passée de 14% en 1993 à 8% en 1999, pour se redresser à 10% en 2003. Dans le système soviétique, la représentation des femmes se situait fréquemment au-dessus de 30%. Si les femmes y ont bénéficié d'une égalité formelle avec les hommes pendant un certain temps (en Russie, les femmes avaient obtenu le droit de vote et le droit d'être candidates en 1918), la politique en Russie est généralement considérée comme étant l'« affaire des hommes ». En 2001, la Douma a adopté une loi sur les partis politiques les incitant

à présenter des candidatures masculines et féminines en nombre égal. Toutefois, il semble que les lois de ce type ne soient pas toujours appliquées, ce qui soulève le problème de l'éducation civique des hommes et des femmes et celui des pratiques et habitudes figées des partis politiques. Il reste beaucoup à faire pour surmonter les préjugés enracinés.

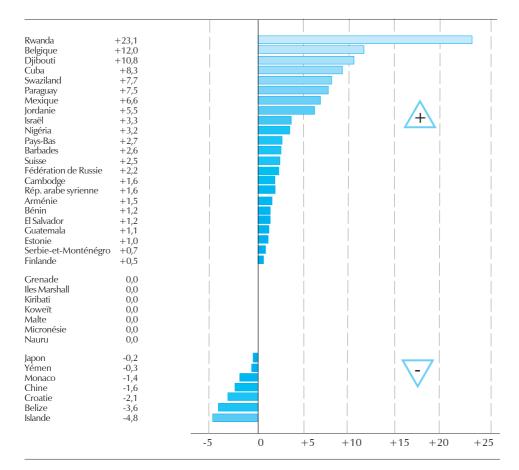
On sera surpris d'apprendre que le recul le plus important observé en 2003 s'est produit en Islande: le pourcentage des femmes parlementaires y est passé de 34,9% en 1999 à 30,2%. Pays nordique, l'Islande a depuis longtemps des mécanismes propres à assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique. L'égalité des hommes et des femmes est consacrée par la Constitution islandaise et une loi spéciale sur l'égalité y est en vigueur depuis 1976. Un certain nombre d'institutions, comme l'Office de l'égalité des sexes, le Comité des plaintes sur l'égalité des droits et le Conseil islandais de l'égalité des droits, y ont été mises en place. Malgré ce revers, la femme continue à jouir dans ce pays d'une condition satisfaisante.

Dans trois pays où aucun changement ne s'est produit, Etats fédérés de Micronésie, Nauru et Koweit, les femmes sont totalement absentes du parlement national. Dans les deux pays du Pacifique, cette situation peut s'expliquer par la culture traditionaliste qui n'encourage pas les femmes à participer à la vie politique, d'où la difficulté à faire évoluer les choses. Au Koweït, les femmes n'ont ni le droit de vote ni le droit d'être candidates. Les élections de 2003 étaient réservées aux hommes. Diverses initiatives ont toutefois été lancées pour débloquer la situation. Le Parlement koweïtien a refusé à deux reprises d'approuver le droit de vote pour les femmes. Mais lors du deuxième vote, l'écart entre majorité et minorité s'est réduit à deux voix, ce qui est encourageant. En 2003, le Premier Ministre, Cheikh Sabah al-Ahmad al-Sabah, a déclaré que les droits politiques des femmes seraient une priorité pour l'Assemblée nouvellement élue. De nombreuses femmes ont manifesté leur mécontentement que leur inspirait l'immobilisme en participant à des élections en blanc organisées en marge des élections officielles.

Tableau 3 : Elections en 2003 : où en sont les femmes ?

▶ Progrès et reculs des femmes dans la Chambre basse ou unique des parlements nationaux suite aux élections générales tenues en 2003*

Les chiffres indiquent la différence (en points de pourcentage) entre le pourcentage des femmes dans les parlements suites aux élections de 2003 et celui de la précédente législature



 Les femmes dans les parlements nationaux suite aux élections de 2003 % (femmes/total)

D I	40.00/	(20 (20)
Rwanda	48,8%	(39/80)
Finlande	37,5%	(75/200)
Pays-Bas	36,7%	(55/150)
Cuba	36,0%	(219/609)
Belgique	35,3%	(53/150)
Islande	30,2%	(19/63)
Grenade	26,7%	(4/15)
Suisse	25,0%	(50/200)
Mexique	22,6%	(113/500
Monaco	20,8%	(5/24)
Chine	20,2%	(604/2985)
Estonie	18,8%	(19/101)
Croatie	17,8%	(27/152)
Israël	15,0%	(18/120)
Barbades	13,3%	(4/30)
Rép. arabe syrienne	12,0%	(30/250)
Djibouti	10,8%	(7/65)
Swaziland	10,8%	(7/65)
El Salvador	10,7%	(9/84)
Paraguay	10,0%	(8/80)
Cambodge	9,8%	(12/123)
Fédération de Russie	9,8%	(44/450)
Malte	9,2%	(6/65)
Guatemala	8,2%	(13/158)
Serbie-et-Monténégro	7,9%	(10/126)
Bénin	7,2%	(6/83)
Japon	7,1%	(34/480)
Nigéria	6,7%	(24/360)
Jordanie	5,5%	(6/110)
Kiribati	4,8%	(2/42)
Arménie	4,6%	(6/131)
Belize	3,3%	(1/30)
lles Marshall	3,0%	(1/33)
Yémen	0,3%	(1/301)
Koweït	0,0%	(0/65)
Micronésie	0,0%	(0/14)
Nauru	0,0%	(0/18)
-	-,-,0	(-, . 0)

^{*} Les résultats des élections 2003 en République populaire démocratique de Corée ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 4 : Femmes candidates aux élections de 2003

Les statistiques ne concernent que les pays ayant communiqué des données pour les élections à la Chambre basse tenues en 2003

	► CANDIDATS				► CANDIDATS ELUS* (%)			
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes		
Système électoral mixte								
Suisse	993	1843	2836	35	5	8,1		
Système électoral majoritaire								
Yémen	11	1378	1389	0,8	9	21,7		
Jordanie	54	711	765	7,1	11	14,6		
Belize	5	63	68	7,35	20	46		
Djibouti	14	116	130	10,8	50	50		
Représentation proportionnelle								
Croatie	1280	3839	5119	25	2,1	3,2		
Paraguay	241	5 <i>57</i>	798	30,2	3	12,9		
Bénin	116	1046	1162	10	5	7,4		
Islande	329	447	776	42,4	5,7	9,8		
Estonie	206	757	963	21,4	9	10,8		
Finlande	808	1221	2029	39,8	9,3	10,2		
Rwanda	199	179	378	52,6	19,5	22,9		
Malte	22	156	178	12,4	27	37		
Pays-Bas	78	143	221	35,3	70,5	66,6		

^{*} Proportion de candidats élus au parlement.

Les candidates aux élections en 2003

Le nombre des candidatures féminines est une indication de la participation des femmes aux élections et de la transparence et de l'ouverture du processus électoral. Parce qu'il ne contient pas une liste exhaustive des pays, le tableau des candidatures (voir ci-dessus) se borne à indiquer les différentes tendances qui y sont observées.

Dans nombre de ces pays, des mesures particulières ont été mises en place pour que les partis politiques présentent un certain nombre de candidatures féminines aux élections. En 2002, la Belgique a adopté une loi électorale faisant obligation aux partis politiques d'inscrire un nombre égal d'hommes et de femmes sur leurs listes électorales. Cela explique en partie la progression de 12 points de pourcentage enregistrée par les femmes en Belgique. En Croatie, un autre dispositif a été mis en oeuvre qui incite les partis politiques à inscrire des femmes sur leurs listes électorales par la promesse d'une augmentation de 10% des financements publics.

Sachant que la plupart des candidats ne seront pas effectivement élus, le pourcentage des femmes candidates effectivement élues est également révélateur. En effet, ce chiffre donne une indication de l'acceptation, par la société et par l'électorat, des femmes en tant qu'acteurs légitimes du processus politique. Soixante-dix pour cent des candidates aux Pays-Bas ont été élues, soit un pourcentage plus élevé que pour les candidats hommes.

Il s'agit toutefois d'une exception à la règle. Dans la plupart des pays figurant dans le tableau, de trois à 11% seulement des candidates ont été élues, chiffre toujours légèrement inférieur au pourcentage des candidats hommes élus. Toutefois, l'écart entre candidats

hommes et candidates femmes élus est nettement plus fort au Belize, au Bénin, à Malte et au Paraguay que partout ailleurs. De fait, alors que les femmes représentaient un peu plus de 30% des candidatures au Paraguay, elles n'ont été que 3% à conquérir un siège au Parlement. Dans ce pays, quatre partis politiques ont diverses formes de quotas pour les femmes mais il est évident que cela n'a pas suffi pour la conquête de sièges parlementaires.

Nombre de résultats sont imputables au type de système électoral en vigueur dans chacun de ces pays. Les études montrent invariablement que les femmes ont plus de chances d'être élues avec le système proportionnel. Cela s'explique notamment par le fait que dans ce système, davantage de sièges sont à conquérir dans une même circonscription.

Mesures propres à renforcer la participation des femmes à la vie politique : les quotas sont-ils la solution ?

Sur les 38 pays ayant tenu des élections en 2003, 19 (50%) ont des mécanismes propres à renforcer les chances des femmes d'être élues au Parlement. Comme le montrent les exemples précédents, il peut s'agir de sièges réservés au Parlement, de quotas de candidatures mis en place par les partis politiques ou d'autres mesures volontaristes. Même si ces mesures temporaires spéciales restent un sujet de controverse, le résultat des élections rwandaises de 2003 est un exemple éloquent de l'impact qu'elles ont.

En Jordanie et à Djibouti, l'adoption de quotas a entraîné des changements patents de l'attitude vis-à-vis de la participation des femmes au processus politique. D'une certaine manière, ces mesures combattent les obstacles culturels et politiques ayant jusqu'à présent entravé la participation des femmes à la vie politique. En effet, les femmes en Jordanie et à Djibouti ont le droit de vote et d'être candidates depuis un certain temps déjà. Pourtant, en Jordanie, seule une femme a été élue à la Chambre des Représentants, et à Djibouti aucune femme n'avait encore été élue au Parlement. Dans ces deux cas, il a fallu une forte volonté politique et l'adoption de mécanismes ad hoc pour débloquer la situation.

En Jordanie, le roi Abdallah a annoncé la création de six nouveaux sièges parlementaires pour les femmes aux élections de juin 2003. De ce fait, six femmes représentent aujourd'hui 5,4% de la nouvelle Chambre basse. Les candidatures féminines ont recueilli plus du double des voix recueillies il y a quatre ans, soit 33.452 contre 13.128. A Djibouti, la loi électorale a été modifiée en 2002 pour obliger les partis politiques à présenter des candidatures féminines. Cette nouvelle loi s'est traduite par la présence de 14 candidates féminines, dont sept ont été élues.

Pour autant, les mesures spéciales ne sont pas toujours suffisantes. Dans ces deux pays, l'opinion publique a bénéficié de campagnes de sensibilisation organisées par les pouvoirs publics ou des ONG soucieuses de promouvoir la participation des femmes. Par ailleurs, des ateliers ont été organisés pour les femmes qui se sont présentées aux élections de 2003 couvrant divers thèmes (stratégies de campagne électorale, représentation de l'électorat, etc.).

Au Swaziland, le public a été sensibilisé à la nécessité de la présence de femmes au Parlement et les candidates ont bénéficié d'une formation durant la période ayant précédé les élections de 2003. Dans ce pays, les électeurs élisent 55 des 65 membres du Parlement, les autres étant nommés par le roi. Sur les 55 membres élus, il y a cinq femmes. Deux autres femmes ont été nommées par le roi. Cela s'est traduit par une augmentation de 7,7 points de pourcentage de la proportion de femmes au Parlement du Swaziland, qui a atteint le niveau record de 10,8%. Diverses ONG y ont organisé des ateliers pour former les candidates à la manière de convaincre les électeurs et de conduire une campagne efficace. Dans un pays où les femmes sont juridiquement mineures, où elles n'ont ni le droit de propriété, ni ceux de passer des contrats ou d'emprunter sans l'assentiment d'un parent mâle, ce succès est loin d'être négligeable.

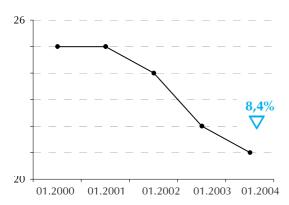
Le pouvoir: un apanage qui reste masculin

Le nombre de femmes présidant une Chambre parlementaire a baissé depuis 2000, lorsque 25 femmes occupaient cette fonction (Tableau 5). Cette année, il n'y a plus que 21 femmes (soit 8,4%) à la tête d'une Chambre. On notera que ce ne sont pas toujours les mêmes pays qui élisent des femmes à la présidence des Chambres. En 2003, les femmes présidentes de Chambre ont été remplacées par des hommes en Finlande, au Belize, en Bolivie et en République dominicaine, tandis que des femmes ont été élues à ce poste en Estonie, à la Grenade, à Saint-Marin et aux Pays-Bas.

Sur les 21 chambres présidées par des femmes, 14 font partie d'un parlement bicaméral et les sept autres d'un parlement monocaméral. Dans les parlements bicaméraux, il n'y a qu'à Antigua-et-Barbuda et en Afrique du Sud que des femmes président les deux Chambres. Le très faible pourcentage de femmes présidentes traduit les difficultés rencontrées par les femmes une fois élues au Parlement où elles doivent relever une multitude de nouveaux défis.

Tableau 5 : Présidentes de parlement

Evolution au cours des 5 dernières années



► Situation au 1^{er} janvier 2004 : 21 (8,4%)

Monocaméral: 7 femmes présidentes (6,2%)

Dominique; Estonie; Géorgie; Hongrie; Lettonie; République de Moldova et Saint-Marin.

Bicaméral: 14 femmes présidentes (10,3%)

(6 présidentes pour les Chambres basses [8,8%]; 8 présidentes pour les Chambres hautes [11,8%])

Afrique du Sud (Assemblée nationale et Conseil national des provinces); Antiguaet-Barbuda (Chambre des Représentants et Sénat); Bahamas (Sénat); Belize (Chambre des Représentants); Chili (Chambre des Députés); Espagne (Congrès des Députés); Grenade (Sénat); Inde (Conseil des Etats - Présidente a.i.); Jamaïque (Sénat); Lesotho (Assemblée nationale); Pays-Bas (Première Chambre des Etats-généraux) et Trinité-et-Tobago (Sénat).